

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2452)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 298

présenté par
M. Meurin

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à imposer une trajectoire encore plus dure que celle votée dans la LOM pour électrifier le parc automobile français.

L'écologie punitive ne sera jamais une solution pour opérer une transformation de notre parc automobile. Par ailleurs, cette obligation s'applique alors même que les bornes de recharge sur le territoire sont réparties de manière très inégales.

Enfin, une étude d'impact des conséquences économiques pour l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises a-t-elle été menée ? Quel sera le coût pour le contribuable et nos entreprises ?

Pour toutes ces raisons, il convient de supprimer cet article.